

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Calendrier de l'avent un jour un métier avant Noël » PAR TIRAGE AU SORT

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par l'INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE, domicilié(e) à 19 rue Pierre Waguet – BP 30313 60026 BEAUVAIS Cedex – France, représenté(e) par Philippe Choquet, Directeur Général, désigné ci-après « l'Organisateur ».

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 4 x lot de chèques cadeaux (1 lot par gagnant)

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 30/11/2020 au 23/12/2020

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par jour.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- 1- S'inscrire via le formulaire suivant : <https://zfrmz.com/8Wg19bTNcJISEpPe0vWS>
- 2- Deviner le métier du jour présenté sur la page Instagram d'UniLaSalle (@unilasalle_fr) : https://www.instagram.com/unilasalle_fr/?hl=fr
- 3- Ecrire sa réponse en commentaire sous le post dans les 24 heures après sa publication.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort. Ils seront sélectionnés parmi le nombre total de répondants par le biais d'une variable aléatoire. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par jour, en commentant sa réponse sur la dernière publication du jeu concours. Toute réponse transmise sur un post antérieur à la dernière publication ne sera pas prise en compte.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués sur la page Instagram les :

- 04/12/2020
- 11/12/2020
- 18/12/2020
- 23/12/2020

. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de six mois et traitées par les personnes suivantes :

Le service marketing

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

Par simple e-mail à l'adresse fisselier.maelle@unilasalle.fr

9. Responsabilités et droits

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours.

10. Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet www.unilasalle.fr. Il peut être envoyé par l'Organisateur sur simple demande écrite par e-mail à l'adresse suivante fisselier.maelle@unilasalle.fr

11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.